

## Panneau affichage construction maison individuelle

Par nadine50, le 28/09/2009 à 16:09

## Bonjour,

J'aimerais avoir la confirmation en ce qui concerne la durée du panneau affichage après obtention du permis de construire, dans un lotissement y compris la partie administrative. On me dit 3 mois mais je pense 2 mois. Merci de me répondre Nadine